



HAL
open science

La construction de la ville au regard de l'urgence.

Astrid Lenoir

► **To cite this version:**

Astrid Lenoir. La construction de la ville au regard de l'urgence. : Confrontations et apports de deux quartiers de la zone péri-urbaine de Canaan en Haïti.. Doctorihéales - 7e éd Ordre(s) et désordre(s) dans les Amériques, CREDA; Sorbonne Nouvelle; IHÉAL; ATACAMA-SHS; Université Rennes 2; CNRS, Jan 2022, Aubervilliers, France. hal-03806103

HAL Id: hal-03806103

<https://hal.science/hal-03806103>

Submitted on 7 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La construction de la ville au regard de l'urgence ;

Confrontations et apports de deux quartiers de la zone péri-urbaine de Canaan en Haïti.

Mots clés : camps provisoires, quartiers spontanés, organisation de l'urgence.

La constitution d'un territoire urbain est un phénomène complexe impliquant des échelles spatiales et temporelles diverses qui s'entrecroisent. Les temporalités de l'urbain sont multiples, imbriquées, évolutives. Les développements des territoires construits de nos sociétés peuvent être le fruit d'une conception globale ou partielle préalable ordonnant (ou anticipant) l'évolution longue d'un processus en fonction d'éléments économiques, politiques et sociaux.

Certaines situations exceptionnelles réduisent ce temps de la constitution de l'urbain à un minimum insuffisant, ayant comme point de départ le logement à plus ou moins grande échelle, de certaines populations. Cette réduction des temporalités se retrouve dans toutes les situations post-catastrophe, lorsque qu'un territoire urbain se trouve vulnérable face à un aléa. Un des projets mis en place après le séisme du 12 janvier 2010 en Haïti nous offre un exemple très concret de la création d'une zone d'habitat rigoureusement conçue et fabriquée et de la prise en main par les populations du territoire adjacent.

A partir de 2010, plus que jamais, Haïti a été le théâtre de projets humanitaires, allant de l'urgence à « l'aide au développement ». Un projet retiendra notre attention : le camp Corail, dans la zone urbaine appelée Canaan. Dans les mois suivants le séisme de 2010, le gouvernement de René Préval a déclaré d'utilité publique une première zone¹ quasi désertique en périphérie de Port-au-Prince à cheval sur les communes de Croix-des-Bouquets et de Thomazeau, dans le but de relocaliser une partie des sinistrés ayant afflué vers la capitale après le 12 janvier. L'idée était donc de construire un camp de logements provisoires permettant d'abriter ces populations, en attendant une reconstruction (ou construction) qui ne s'est jamais faite.

Deux premières zones de camp ont été préparées dès la publication du décret. A l'installation de ces deux secteurs, l'annonce de la libération de terrains par la création de la Zone d'Utilité Publique (ZUP), la concentration de l'aide humanitaire dans la zone des deux camps et les conditions de vie de plus en plus difficiles dans les campements et les bidonvilles de Port-au-Prince, ont créé une dynamique d'installations spontanées tout autour de ces deux zones. En quelques années, une véritable ville s'est développée tout autour des deux zones de camp, accueillant aujourd'hui environ entre 200 000 et 350 000 personnes selon les estimations.

Le développement au cours de ces dix dernières années, de deux systèmes urbains mitoyens mais contraires dans les processus, permet d'interroger la construction de la « ville » au regard des dynamiques des acteurs, des mutations des espaces, de la sécurisation foncière des populations les plus précaires, de l'organisation urbaine et de sa projection dans différentes temporalités.

1 5000 hectares déclarés Zone d'Utilité Publique (ZUP), par le décret du 22 mars 2010.

A la suite du tremblement de terre qui a secoué Haïti le 12 Janvier 2010, environ 1,3 millions de personnes ont perdu leur habitat². Selon Chris Ward (USAID), intervenant au *World Urban Forum*, à Medellin au Mexique, en avril 2014, l'action des ONG a permis la construction de 114 000 *Tshelters*³, la réparation ou consolidation de 25 000 maisons et la reconstruction de 7100 autres. La part des abris dits provisoires dépasse largement le nombre de logements réparés ou reconstruits, posant comme problématiques la question de la permanence de ces structures d'habitat mais aussi l'intervention d'acteurs étrangers dans la dynamique globale de la reconstruction d'un territoire fragilisé.

Le déluge de promesses de dons⁴ au lendemain du séisme de 2010 est resté sans précédent dans l'histoire moderne de l'humanitaire. Dans le même temps, les instances dirigeantes haïtiennes, déjà fragilisées par deux siècles d'instabilité et de fragilité tant politique qu'économique, n'ont pas été en mesure de conserver et maintenir dans toute la période post-catastrophe un leadership fort. Aussi, très vite a été créée la Commission Intérimaire à la Reconstruction d'Haïti (CIRH), regroupant acteurs de la communauté internationale et représentants du gouvernement haïtien, coprésidée par Bill Clinton et Jean-Max Bellerive alors Premier ministre d'Haïti.

Malgré une volonté de coordonner les projets et les fonds alloués à la reconstruction de la manière la plus efficiente possible pour les populations, la plupart des prises de décision ont été orientées par les bailleurs en fonction d'intérêts économiques particuliers. L'implication réelle des intervenants haïtiens (professionnels de l'aménagement des territoires – urbanistes, architectes, paysagistes, géographes, sociologues, ingénieurs - ou futurs habitants) est restée difficilement mise en pratique.

Dans cet environnement complexe, les camps de Corail ont été pensés comme solution à l'engorgement de la capitale et à l'installation de campements de fortune dans de nombreux espaces publics et privés (places, terrains sportifs, parcs). La capitale haïtienne comptait déjà, avant le séisme, plusieurs quartiers qualifiés de bidonvilles. La gestion foncière et la question du logement des populations les plus défavorisées est assez peu prise en main par les pouvoirs publics haïtiens et s'établit essentiellement via le secteur privé. L'organisation du logement des populations se fait en dehors de tout contrôle des institutions publiques. De nombreux aspects de la vie haïtienne s'organisent d'ailleurs à l'intérieur d'un monde économique et productif propre qui échappe, ou s'installe en parallèle du système gouvernemental.

Mais la dynamique de déplacement des populations internes après le séisme de 2010 a bouleversé les équilibres de la capitale, provoquant l'investissement de quartiers de la ville de Port-au-Prince qui étaient jusque là « préservés » et « réservés »⁵. L'implantation des deux secteurs du camp Corail a permis l'évacuation de plusieurs campements de toiles. Ce déplacement peut être vu à la fois comme un moyen de libérer des espaces de la ville mais aussi de déplacer des populations à l'extérieur dans une dynamique de maîtrise et d'ordonnancement, par l'urbain et la forme « camp ».

2 Source, discours de Marie-Laurence Jocelyn Lassegue, ministre des communications, gouvernement d'Haïti, le 9 février 2010.

3 Les *Tshelters* sont des *temporary shelters*, abris provisoires mis en place par les acteurs de l'humanitaire dans des situations post-catastrophe. Il existe plusieurs types de *shelters* allant du *Tshelter* au *Pshelter*, *permanent shelter*.

4 5 milliards de dollars américains sur 18 mois, ou 11 milliards sur 5 ans – source Raoul PECK, *Assistance mortelle, une occasion en or pour piller Haïti pour les blancs et nos politiciens*. (Arte France, Entre Chien et Loup (Belgique), RTBF, Velvet Film, 2013), <https://www.youtube.com/watch?v=jh560iJrBNY>.

5 Les premiers habitants déplacés à Corail étaient les familles s'étant installées sur le terrain de golf de Port-au-Prince.

Il semble que la zone réservée à l'implantation de ce projet ait été proposée par le gouvernement, tandis que le processus de projet de camp est analysé comme la transposition d'un modèle de réponse inscrit dans une dynamique systématique de la pratique humanitaire. La mise à distance est double, d'une part par le choix du territoire – excentré, inhabité, très peu relié aux réseaux de routes existantes ; d'autre part par la manière de mettre en place le projet de camp – design d'abris pré-conçus, plasticité très faible, proposition aux populations choisies sans autres alternative.

Autour des deux secteurs de Corail sur le territoire de Canaan, et dès la construction des premiers *shelters*, de nombreuses personnes se sont spontanément installées aux alentours, alors même qu'aucun service ne leur était proposé.

Les origines des personnes s'étant installées dans les années suivant le séisme dans la zone de Canaan sont très variées et les raisons sont plurielles. Certaines sont des victimes directes du séisme, familles pour la plupart pauvres, n'entrant pas, pour diverses raisons, dans les critères de sélection pour être « bénéficiaires » des projets de relogement (ou n'ayant pas accepté une aide ne correspondant pas aux besoins), ces personnes se sont installées au plus près du camps de Corail espérant pouvoir profiter d'une aide s'étant partiellement dé-centralisée. Ces personnes non propriétaires, pouvaient être locataires de logements s'étant écroulés à la suite du tremblement de terre et aucun programme de relogement ne leur a été proposé.

Ces nouveaux habitants peuvent également venir de certains bidonvilles de Port-au-Prince, que la densité et la dégradation des conditions de vie ont poussé à venir s'installer ailleurs. La création de la ZUP par le gouvernement leur offrant une possibilité d'installation plus durable et l'espoir d'un cadre de vie plus agréable.

Enfin, une partie des nouveaux habitants de Canaan vient des zones rurales, à la recherche de possibilités de subvenir à leurs besoins grâce aux diverses offres du dynamisme urbain semblant naître dans la zone.

Ce territoire s'est constitué de manière spontanée par l'installation des habitants sans que celle-ci soit anticipée, cadrée, accompagnée par aucun organisme extérieur. Pourtant, elle ne s'est pas faite de manière désorganisée. On trouve ici une forme d'auto-organisation active et de construction de l'urbain par les habitants. L'urbanité s'est formée par accumulations, négociations, modifications continues correspondants à l'évolution des besoins, mais sans profondes restructurations du schéma global, sans intervention d'acteurs institutionnels et donc sans accès à des services de base, réseaux et infrastructures. La construction de la ville par investissement des territoires par les habitants a créé ici des quartiers échappant à l'ordre institutionnel et étatique. Ces quartiers sont néanmoins capables de résilience et ont une capacité d'adaptation aux besoins bien plus importante que les deux zones de camps de Corail.

Pourtant certains services ont, de fait, été mis en place : raccordements (la plupart du temps illégaux) à l'électricité, réseau de distribution d'eau (vente d'eau traitée, création de fontaines par certaines associations ou ONG, ou raccordement sauvages sur le réseau d'adduction d'eau existant), organisation de transports collectifs, accès aux télécommunications (antennes Natcom), accès à des commerces, écoles, centres de santé : tout se fait sans l'intervention de l'État, parfois avec l'aide d'associations ou ONG, la plupart du temps par des entreprises privées.

Au fur et à mesure de l'installation des populations, la zone de Canaan a été divisée en quartiers. Des leaders communautaires ont été désignés ou ont été naturellement plus présents dans l'organisation du territoire développant une forme d'*urbanisation expérientielle*, continuellement

négociée entre les habitants. Les parcelles ont été délimitées et chaque habitant de Canaan a payé son installation (souvent à des personnes contrôlant la zone et se disant propriétaires des terrains). Il s'agit ici d'un système interne constitutif, conditionnant le bon fonctionnement de la vie en communauté à l'échelle du quartier et permettant une réelle appropriation de l'espace de vie de chaque famille.

En anglais on parle parfois de *community-driven city-building process*, établissant un lien indissociable entre les acteurs-habitants et le processus urbain ; et posant la question de la définition de la ville par la manière dont elle a été conçue et dont elle est pensée et dite. La constitution d'un espace urbain est aussi caractérisée par la nomination qu'on lui attribue. Nous noterons par exemple que sur les cartes disponibles (cartes collaboratives) du territoire actuel de Canaan, la quasi totalité des ruelles, impasses, rues, avenues et routes ont un nom. Pourtant dans les deux secteurs initiaux du camp Corail, ces espaces ne sont pas nommés.

Le discours des acteurs de l'urbain a également évolué au fil des années, occultant complètement la notion de camp, considérant l'urbanisation exponentielle de la zone comme faisant partie intégrante de l'agglomération port-au-princienne.

Le développement du territoire de Canaan s'est pourtant fait au départ uniquement par le logement. La notion d'abri est d'abord liée à la protection des corps, des êtres, des familles et potentiellement des biens. L'abri pourrait être l'essence du logement, réduit et débarrassé de tous ses accessoires. Semper formulait ainsi, en 1869, les éléments constitutifs présents dans tout type d'abri :

« Il formule ainsi quatre éléments fondamentaux de l'architecture : foyer (élément moral et point sacré central), toit, cloison, terrasse. Ces éléments architectoniques dont la fonction primitive est de protéger l'homme du monde hostile, [...], sont configurés différemment en fonction des organisations politiques à travers le monde et en fonction des conditions sociales et matérielles de chaque époque. »⁶

Le territoire de Canaan nous offre la possibilité d'observer la constitution de deux types d'abris et de comprendre comment naît *l'habiter*.

Les deux secteurs initiaux du camp Corail sont construits de *shelters* tous identiques, pré-fabriqués, importés et montés par des équipes constituées d'ouvriers haïtiens et de personnels d'organisations humanitaires.

Le *shelter* désigne aujourd'hui un abri semi-permanent conçu par des organisations humanitaires, en réduisant au minimum les coûts mais aussi les temps de production et de construction. Ces *shelters* sont conçus pour durer quelques années – ici 3 à 5 ans. Ces constructions peuvent être de différents types (il existe des catalogues de *shelters* et chaque organisation développe son propre modèle) mais la plupart sont constitués de la même manière : une dalle béton (ou des plots béton) sur laquelle vient se poser une structure légère (bois ou métal) qui peut être recouverte de toile dans un premier temps, puis de tôle ou de planches de contreplaqué. Les toitures sont généralement en tôle ondulée. Le *shelter* est constitué d'une pièce (parfois deux), avec une porte d'entrée centrale (occasionnellement une porte à l'arrière mais pas nécessairement) et une à deux « fenêtres », simples ouverture fermables avec un volet en bois, ou claustras en bois fixes. A Corail,

6 Tania VLADOVA, « Gottfried Semper. Du style et de l'architecture », *Critique d'art. Actualité internationale de la littérature critique sur l'art contemporain*, n° 31 (1 avril 2008), <https://journals.openedition.org/critiquedart/738>.

les *shelters* bénéficient d'une galerie donnant sur la rue. Cette galerie est un des éléments constitutifs de nombreux logements en Haïti, et dans de nombreux territoires de la Caraïbe. Prolongation extérieure du logement, la galerie est un espace essentiel à plusieurs usages selon les temps de la journée et de la nuit (repos, espace de sociabilité, espace de commerce informel, etc.).

Le *shelter* est soumis à des adaptations mineures – ici la galerie – justifiant d'une certaine prise en compte des modes de vie locaux ou de l'idée que les acteurs de la communauté internationale s'en font. L'importation d'un modèle constructif et d'habitat et sa mise en place (d'autant plus sous la forme *camp*), malgré une volonté première de garantir des droits humains fondamentaux dont le droit à la sécurité et à un abri, ne se départi pas d'une forme de brutalité de l'intervention. Pourtant de nombreuses études montrent que le passage de l'urgence à une phase de développement se fait plus facilement lorsque les populations concernées sont impliquées dès l'immédiat post-catastrophe.

« [...]l'approche participative renforce le continuum urgence / développement. La participation accélère la période de rétablissement et réduit la dépendance des communautés. Elle a recours aux valeurs culturelles et habitudes locales, qui serviront de levier aux opérations entreprises et assureront la durabilité du développement. »⁷

Parallèlement, sur la zone urbaine qui s'est développée autour des deux secteurs de camps, les constructions, et notamment les logements sont pour la plupart auto-construits, ou construits par de petits entrepreneurs ne respectant pas toujours les règles de base de la construction, pourtant essentielles dans un pays soumis régulièrement à de forts aléas naturels comme Haïti.

Les logements sont le plus souvent en blocs de béton, les maisons traditionnelles en structure bois et clissage ayant été abandonnées par la majeure partie de la population (sauf les familles extrêmement pauvres). Les tailles des maisons diffèrent, mais elles sont quasi exclusivement de plain pied, rares sont les logements à étage dès que l'on s'éloigne du centre de Port-au-Prince, ou de quelques autres grandes villes ayant le plus souvent un centre historique issu de la période coloniale.

Les logements de Canaan sont pour la plupart des constructions sur dalle béton, composés d'une à quatre pièces, avec une toiture terrasse pour certains, une toiture en tôle pour d'autres. Beaucoup ont une galerie côté rue, mais aussi un espace extérieur à l'arrière organisé pour certains usages domestiques, notamment la préparation des repas, le lavage du linge, et parfois l'accès à un sanitaire, rarement relié à un réseau d'eau.

De nombreux bâtiments sont composés d'une structure ne répondant pas aux critères de base de la construction parasismique ou anti-cyclonique. Les éléments porteurs (poteaux / poutres) sont trop souvent composés de béton mal dosés, ou avec de mauvais agrégats (galets lisses ou sable de mer), ou encore mal ferrailés. Les structures bois (charpentes) sont parfois mal assemblées. Sur de nombreuses parcelles, des fondations en béton sont en attente et prédisposent d'une volonté d'agrandissement des habitats existants, ou de nouvelles constructions.

La disposition sur les parcelles des éléments construits et les nombreux éléments en attente semblent être le reflet d'un engagement et d'une projection des habitants dans une temporalité longue. Des familles s'engagent dans des constructions, sans forcément avoir les fonds nécessaires à la réalisation complète de celles-ci, mais dans l'espoir et en envisageant pouvoir faire évoluer

7 Cyrus MECHKAT et Hossein SAREM-KALALI, « De l'habitat d'urgence et de la reconstruction au développement », *f* 139, n° 1 (1999): 161-86, <https://doi.org/10.3406/globe.1999.1414>. p.176

leur habitat au fil du temps. Le démarrage de la construction d'un bâtiment permet également une réservation du foncier.

Dans les deux parties du camp Corail, à l'inverse, les *shelters*, dans leur disposition et dans leur structure, permettent difficilement une extension ou un agrandissement quel qu'il soit. Pourtant au fil des années, des modifications ont été apportées. Il s'agit la plupart du temps, d'extensions en structure bois ou béton, qui parfois permettent de relier deux unités. Ces extensions, surtout si elles sont en structure béton, viennent compromettre la structure du *shelter*.

Ici, malgré la rigidité de la structure initiale (aussi bien structure du camp, que de chaque *shelter*), conçue comme un objet fini, les populations « bénéficiaires » d'un abri « provisoire », deviennent peu à peu habitantes d'un logement. Malgré tout, une nette différence est visible entre les espaces urbanisés par l'initiative habitante et les secteurs de camp Corail. Le camp n'est pas ceinturé, le terrain a seulement été aplani et les *shelters* installés sur une trame réglée. Pourtant les marqueurs de l'appropriation de l'espace urbain par les populations (notamment étals et petits commerces de rue) sont restés en dehors de l'emprise du camp, à ses abords immédiats, comme si la structure régulière du camp ne permettait pas la ré-installation du quotidien.

Le camp Corail, par le choix du territoire d'implantation a été vécu comme une mise à la marge, un éloignement qu'a justifié l'urgence de la situation. Dix ans après, le développement des territoires adjacents, d'abord liminaires, puis par quartiers, n'a pas permis la transformation du territoire de Corail en un espace urbain. Le camp n'est plus éloigné, mais il reste exclu de la dynamique de développement de Canaan.

De nombreux plans guides, ou schémas directeurs ont été élaborés et validés par les instances gouvernementales haïtiennes afin de gérer la situation de Canaan et de replacer ce territoire dans une prospective à long terme. Jusqu'à présent aucun projet n'a pu être engagé. La volonté affichée dans les discours est d'instituer un cadre législatif et une structure de gouvernance qui permettrait une prévisibilité et donc une projection de l'évolution urbaine sur le temps long. Dans le même temps, peu d'études s'appliquent à envisager la transformation des deux secteurs du camp Corail, pourtant toujours constitué de *shelters* « provisoires ».

Même si les pratiques humanitaires évoluent et tendent à davantage de pluridisciplinarité et d'interactions, la temporalité elle-même de « l'urgence » conditionne intrinsèquement les méthodes et les actions. L'habitat est envisagé par les seuls prismes de l'abri et de l'accès à des services extrêmement basiques ou temporaires. Ces points d'entrée au processus de projet permettent une rapidité d'intervention et un ordonnancement stricte des populations mais aussi de l'art d'habiter et écrivent des territoires admettant peu de plasticité.

Peut-être pourrait-on imaginer prendre comme point de départ des éléments tout aussi essentiels au relèvement d'une population fragilisée, comme l'accès à un terrain simplement relié au réseau d'eau et d'assainissement, ou un accompagnement technique et matériel favorisant l'auto-construction en conscience, ou encore une réelle sensibilisation des populations au paysage et à l'environnement.

Astrid LENOIR

Bibliographie

- AGAMBEN, Giorgio. *Qu'est-ce qu'un dispositif*. Traduit par Martin RUEFF. Payot&Rivages. Rivages poche / Petite Bibliothèque. Paris, 2014.
- AGIER, Michel. *L'invention de la ville, Banlieues, townships et favelas*. Archives contemporaines. Une pensée d'avance. France, 1999.
- AGIER, Michel, et Clara LECADET. *Un monde de camps*. La Découverte. Paris, 2014.
- BACHELARD, Gaston. *La poésie de l'espace*. PUF (Presses Universitaires de France). Quadrige. Grands textes. Paris, 2007.
- CEANT, Chantal, et Sabine MALEBRANCHE. « L'Haïtien, son habitat et son bien-être ». 1 mars 2020, Le Nouvelliste édition. <https://lenouvelliste.com/article/213247/lhaitien-son-habitat-et-son-bien-etre>.
- CHAMOISEAU, Patrick. *Texaco*. Gallimard. Blanche. Paris, 1992.
- CORBET, Alice. « Approche communautaire en Haïti : décryptage de la notion de "communautés" et recommandations ». Port-au-Prince, Haïti: URD, novembre 2012.
- . « Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti ». *Cultures et conflits*, n° 93 (8 juillet 2014).
<file:///C:/Users/astrid/AppData/Local/Temp/conflits-18857.pdf>.
- DE BIASE, Alessia, et Cristina ROSSI. *Chez-nous ; territoires et identités dans les mondes contemporains*. La Villette. Etudes et Recherches. Paris, 2006.
- HANNEMANN, Johann-Christian, Christian WERTHMANN, et Thomas HAUCK. « Designing for Uncertainty: The Case of Canaan, Haiti ». In *Revising Green Infrastructure: Concepts Between Nature and Design*, CRC Press., 323-51, 2014. <https://doi.org/10.1201/b17639-21>.
- HOURS, Bernard. *L'idéologie humanitaire. ou, Le spectacle de l'altérité perdue*. L'HARMATTAN, 2000.
- IFRC. « Post-disaster shelter : ten designs ». Genève, Suisse: IFRC, 2013.
- JADOTTE, Louis. « Initiative de développement urbain (URDI) pour la zone de Canaan, Port-au-Prince - Cadre stratégique de développement urbain 2016 ». Consulté le 27 décembre 2021. [https://haiti2010earthquake-communityurbanplanningresourcesarchive.s3-eu-west-1.amazonaws.com/2_City_Folders_\(Strategic_planning\)/C_Canaan/Canaan_UCLBP_\(ARC-UN_Habitat\)/Canaan%20-%20URD%20-%20Urban%20development%20plan%20\(2016_12\).pdf](https://haiti2010earthquake-communityurbanplanningresourcesarchive.s3-eu-west-1.amazonaws.com/2_City_Folders_(Strategic_planning)/C_Canaan/Canaan_UCLBP_(ARC-UN_Habitat)/Canaan%20-%20URD%20-%20Urban%20development%20plan%20(2016_12).pdf).
- LAURINCE, Jonas. « La Mairie de la Croix-des-Bouquets, nouveau gestionnaire du Camp Corail - Haiti ». ReliefWeb, 30 mai 2011. <https://reliefweb.int/report/haiti/la-mairie-de-la-croix-des-bouquets-nouveau-gestionnaire-du-camp-corail>.
- LAUTIER, Bruno. « Atlani-Duault, Laëtitia & Vidal, Laurent (dir) - Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement ». *Cahiers d'études africaines* 51, n° 202-203 (8 septembre 2011): 698-700. <https://doi.org/10.4000/etudesafriaines.14274>.
- LEFEBVRE, Henri. *Le droit à la ville*. Economica. Anthropos. Paris, 2009.
- MALVERTI, Xavier, et Pierre PINON. *La ville régulière; Modèles et tracés*. Picard. Villes et sociétés. Paris, 1997.
- MECHKAT, Cyrus, et Hossein SAREM-KALALI. « De l'habitat d'urgence et de la reconstruction au développement ». *f* 139, n° 1 (1999): 161-86. <https://doi.org/10.3406/globe.1999.1414>.
- PAYTONE, Claire Antone. « City of Water Port-au-Prince, Inequality, and the Social Meaning of Rain ». *Journal of Urban History*, 23 février 2021.
<https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0096144221992030>.

- PECK, Raoul. *Assistance mortelle, une occasion en or pour piller Haïti pour les blancs et nos politiciens*. Arte France, Entre Chien et Loup (Belgique), RTBF, Velvet Film, 2013.
<https://www.youtube.com/watch?v=jh560iJrBNY>.
- PETTER, Anne-Marie, Danielle LABBE, Gonzalo LIZARRALDE, et Jean GOULET. « City Profile: Canaan, Haiti - A New Post Disaster City ». *Cities* 104 (1 septembre 2020): 102805.
<https://doi.org/10.1016/j.cities.2020.102805>.
- PRINCE, Neptune, Anne-Laurence VERRET, Yolette JEROME, et Anie BRAS. « Gestion environnementale dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince : entre le droit et la participation citoyenne, le cas de Canaan ». *Haïti Perspectives* 6, n° 3 (2018): 42-48.
- SALOME, Giovanna. « L'habitat post-désastre entre urgence et reconstruction. Un site transitionnel en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010 ». *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, n° 136-137 (2 juin 2014): 327-51.
<https://doi.org/10.4000/jda.4659>.
- SERANT, Claude-Bernard. « Canaan le camp des camps ». *Le Nouvelliste*. 11 janvier 2012.
<https://lenouvelliste.com/article/101538/canaan-le-camp-des-camps>.
- — —. « Logements sociaux en Haïti, un appel à la réflexion ». *Le Nouvelliste*, 22 juin 2015.
<https://lenouvelliste.com/article/146414/logements-sociaux-en-haiti-un-appel-a-la-reflexion>.
- STOCK, Mathis. « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : Pour une analyse triadique des dimensions spatiales des sociétés humaines ». *Travaux de l'Institut Géographique de Reims* 29, n° 115 (2003): 213-29. <https://doi.org/10.3406/tigr.2003.1473>.
- VERRET, Anne-Laurence, Anie BRAS, et Evens EMMANUEL. « DE L'INFORMALITÉ À LA GESTION ALTERNATIVE D'UNE VILLE SOUTENABLE : LE CAS DE CANAAN ». In *Quel développement urbain pour la ville post-crise?*, édité par Bezunesh TAMRU, Evens EMMANUEL, Alphonse YAPI-DIAHOU, Anie BRAS, et Jean-Fritzner ETIENNE, 115-21. Quel développement urbain pour la ville post-crise? Pétiion-Ville, Haiti: Editions Pédagogie Nouvelle S.A., 2017.
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01517260>.
- VLADOVA, Tania. « Gottfried Semper. Du style et de l'architecture ». *Critique d'art. Actualité internationale de la littérature critique sur l'art contemporain*, n° 31 (1 avril 2008).
<https://journals.openedition.org/critiquedart/738>.
- VORMS, Charlotte. « La ville sans plan ? Le faubourg de la Prosperidad à Madrid (1860-1940) ». *Histoire urbaine* 8, n° 2 (2003): 103-28.